



L'allocation de formation

Par **raveleau isabelle**, le **11/07/2017** à **15:00**

bonjour,

j'ai effectué une formation de catégorie 2 financée par mon employeur. Il ne savait pas qu'il devait me verser une allocation de formation.

La loi impose 80 heures par an et par salarié en dehors du temps de travail, mais ma formation a durée 495 heures (en dehors du temps de travail).

Doit-il me payer les 495 heures ou seulement 80 heures?

S'il doit me payer les 495 heures, comment s'effectue le calcul?

je vous remercie d'avance.

Par **P.M.**, le **11/07/2017** à **15:06**

Bonjour,

Il est difficile de vous répondre sans savoir ce qui s'est passé avant et si l'employeur a accepté cette formation donc de la financer car si c'est le cas, a priori, il doit respecter son engagement mais l'organisme de formation pourrait éventuellement vous en dire plus...

Par **raveleau isabelle**, le **11/07/2017** à **15:22**

C'est dans le cadre d'un CUI CAE, formation obligatoire. Il a financé cette formation mais sans savoir pour la durée légale des 80 heures.

Par **P.M.**, le **11/07/2017** à **16:33**

Je ne sais pas à quoi correspondent ces 80 h et il faudrait vous rapprocher de l'organisme par lequel le CUI CAE a été conclu...